

N° 1197 - SEPT 2019

« MERITES VIROINVALOIS »

COMPOSITION DU JURY - APPEL A CANDIDATURES

L'organisation conjointe avec la ville de Couvin de la cérémonie des mérites sportifs ayant pris fin, la Commune de Viroinval a décidé d'en revoir le principe et de nommer celle-ci « Mérites Viroinvalois » afin de récompenser les acteurs locaux engagés dans une des 6 catégories suivantes :

• Sport : collectif, individuel, jeunesse

Ces prix récompenseront des sportifs et clubs qui se sont particulièrement illustrés dans leurs disciplines lors de l'année 2019. Une catégorie à part sera destinée à mettre en avant le sport chez les jeunes.

• Prix de la démarche environnementale

Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui s'est illustré dans la prise en compte de l'environnement dans l'organisation de ses événements ou dans son fonctionnement journalier.

• Prix de l'intégration

Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a montré une démarche particulièrement inclusive, qui a fait preuve d'ouverture aux différences et au monde, que ce soit dans son ouverture à la population, dans ses engagements, dans son accessibilité...

• Prix de l'initiative

Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a fait preuve d'originalité, qui a lancé une activité novatrice pour la commune.

• Prix de l'entreprenariat

Ce prix récompensera une entreprise, un indépendant qui s'est illustré lors de sa création, de son extension, qui a développé une nouvelle activité...

Pour cette nouvelle édition, le jury sera constitué de citoyens (1 représentant par village), de représentants de diverses structures locales et de la presse.

Les citoyens souhaitant s'impliquer dans l'organisation de cette cérémonie et notamment dans l'analyse des dossiers de candidatures sont invités à s'adresser au service Affaires Générales, Nathalie MATHYS via le 060/31.01.74 ou via nathalie.mathys@viroinval.be pour le 04 octobre 2019 au plus tard.

**Cérémonie des « Mérites Viroinvalois »
Vendredi 22 novembre 2019 à 19 heures
Au Centre Culturel Régional Action Sud**

ALIENATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE NAJAUGE

Vente de gré à gré par remise d'offre(s) suivie d'une session sur convocation. Cette robuste construction en pierre et en briques, datant du début du XXe siècle, a abrité l'ancienne école communale de Najauge. Composée de deux niveaux, elle présente une superficie bâtie de +/- 260 m², et comprend en outre une cour de +/- 280 m², ainsi qu'un préau. Le bâtiment est entouré, de part et d'autre, par deux petits terrains en pente vers la rue (+/- 270 m²).

Bien à rénover entièrement, mais présentant de beaux volumes, à l'architecture atypique.

Libre d'occupation - Faire offre à partir de 40.000€

Visites sur rdv ou renseignements: Administration Communale de Viroinval:

-Monsieur SOBRY: 0471/80.34.46

-Monsieur HALLAERT: 0473/84.01.02

Annonce consultable sur www.viroinval.be ainsi que sur www.immoweb.be



SENIORS - VOYAGE A TERVUREN

Le 12.10.2019 : Voyage à Tervuren. Visite et dégustation dans une brasserie, lunch, visite libre de l'Africamuseum, ... 40€/personne (visites, repas et boissons comprises) - Renseignements et réservations: Mme D. PREUMONT- 060/31.24.90 **pour le 30/09/2019 au plus tard**

LE NOUVEAU SAC BLEU ARRIVE À GRANDS PAS !

En octobre, l'heure sera enfin venue. En Province de Namur et dans la commune de Héron, Fost Plus et BEP Environnement introduisent le Nouveau sac bleu. Et c'est une bonne nouvelle, car presque tous les emballages en plastique pourront dès lors être triés avec les PMC. Cela entraînera une forte baisse des déchets résiduels et une intensification du recyclage.

Presque tous les emballages en plastique à partir du mardi 1er octobre

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons sont autorisés dans le sac PMC. Bientôt, presque tous les emballages en plastique ménagers seront acceptés dans le nouveau sac bleu. Pensez par exemple aux pots de yaourt, aux ravers de beurre, aux barquettes en plastique de fromage ou charcuterie ou encore aux sacs et films en plastique. Ceux-ci pourront aussi être triés dans le même sac bleu à partir du 1er octobre.

Avec ce nouveau tri, une baisse des déchets résiduels de 6 à 8 kilos est possible. Une bonne chose pour l'environnement et pour votre portefeuille.

Les anciens sacs restent valables

Ne vous en faites pas si vous avez encore un rouleau de sacs PMC chez vous. Les anciens sacs restent valables **indéfiniment**.

À partir du 1er octobre, vous pourrez donc les proposer à la collecte, en y ajoutant les emballages en plastique autorisés. Les nouveaux sacs bleus arriveront progressivement et seront vendus dans les mêmes points de vente: votre supermarché, votre magasin de proximité, etc.

Le calendrier de collecte reste également inchangé. Vous pourrez donc sortir le nouveau sac bleu le même jour qu'avant. Vous pourrez donc trier plus, avec le même confort

Attention : pas partout en même temps

Le nouveau sac bleu est introduit progressivement dans tout le pays. De cette manière, chaque acteur impliqué dispose du temps nécessaire pour se préparer correctement.

Lors de l'introduction, de nombreuses parties prenantes sont en effet impactées : les communes, les intercommunales, les entreprises de collecte, les centres de tri, les entreprises de recyclage... Il est donc possible que les nouvelles règles de tri entrent en vigueur dans votre commune, alors que ce n'est par exemple pas encore le cas dans une commune voisine ou sur votre lieu de travail. Veuillez respecter les règles de tri d'application chez vous en fonction de chaque lieu afin de ne pas perturber le tri et le recyclage des emballages.

Plus d'informations ?

Vous avez reçu un prospectus détaillé avec toutes les informations dans votre boîte aux lettres. Tenez aussi les sites www.lenouveausacbleu.be et www.bep-environnement.be à l'œil !
Suivez Le BEP sur facebook.com/bepnamur